

PROVINCE DE QUÉBEC

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DES MASKOUTAINS, SITUÉ AU 3271, BOULEVARD LAFRAMBOISE, BUREAU 200, À SAINT-HYACINTHE, LE MERCREDI 27 AOÛT 2025, À 19 H 30.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Bruno Lavallée, Acton Vale
Stéphane Beauchemin, Canton de Roxton
Daniel Roy, Roxton Falls
Kaven Delarosbil, Saint-Nazaire-d'Acton
Éric Laliberté, Saint-Théodore-d'Acton
Robert Leclerc, Upton
Alain Jobin, Saint-Barnabé-Sud
Léonard Gaudette, Saint-Bernard-de-Michaudville
Claude Gaucher, Saint-Damase
Jean-François Morin, Saint-Dominique
Simon Valcourt, Saint-Hugues
Bernard Barré, Saint-Hyacinthe
Pierre Thériault, Saint-Hyacinthe
Francis Grégoire, Saint-Jude
Jean-François Chagnon, Saint-Liboire
Jean-Pierre Arpin, Saint-Louis
Marguerite Desrosiers, Saint-Marcel-de-Richelieu
Geneviève Hébert, Saint-Pie
Réjean Cossette, Saint-Simon
Sophie Côté, Saint-Valérien-de-Milton
Martin Doucet, Sainte-Hélène-de-Bagot
Diane Beauregard, Sainte-Madeleine

En l'absence des délégués des municipalités de Béthanie, La Présentation, Sainte-Christine et Sainte-Marie-Madeleine.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS MESDAMES :

Mélanie Paquin, directrice générale
Carole Gaulin, greffière-trésorière

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Jobin, délégué de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et président de la Régie.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président, Alain Jobin, constate que les délégués de toutes les municipalités membres ont été dûment convoqués et que le quorum est atteint.

25-070 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,
Appuyé par Monsieur Pierre Thériault,
Et résolu à l'unanimité

D'ajouter au point 14 de l'ordre du jour — Questions diverses : Séance du comité exécutif de septembre — Annulation

D'ajouter au point 15 de l'ordre du jour : Documents déposés :
E) Réjean Pion — Lettre du 25 août 2025 : Remerciements

D'accepter l'ordre du jour ainsi modifié.

**25-071 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 25 JUIN 2025**

Il est proposé par Monsieur Daniel Roy,
Appuyé par Monsieur Stéphane Beauchemin,
Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2025 soit approuvé et signé tel que rédigé.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question.

**PÉRIODE D'INFORMATION À L'INTENTION DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Une période d'information générale est tenue à l'intention des membres du conseil d'administration.

TABLEAU DES DÉPENSES AUTORISÉES — DÉPÔT

Conformément aux dispositions du règlement numéro 68 de la Régie, la greffière-trésorière dépose la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance du conseil d’administration.

25-072 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Monsieur Claude Gaucher,
Appuyé par Monsieur Robert Leclerc,
Et résolu à l’unanimité

Que les comptes inscrits sur la liste des comptes, préparée en date du 15 août 2025 et déposée en date de ce jour, soient payés et que ceux déjà payés soient ratifiés.

**ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES AU
31 JUILLET 2025 — DÉPÔT**

Un état comparatif des revenus et dépenses, pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2025, est déposé à la table du conseil d’administration.

La directrice générale résume ce document pour le bénéfice des membres du conseil d’administration.

**25-073 COLLECTES AUTOMNALES DE RÉSIDUS DOMESTIQUES
DANGEREUX 2025 — CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX
ORGANISMES BÉNÉVOLES**

- CONSIDÉRANT** que la Régie prévoit tenir deux journées de collecte de résidus domestiques dangereux, les 6 et 13 septembre prochains;
- CONSIDÉRANT** que la Régie sollicite les services d’organismes bénévoles pour accueillir les citoyens et transmettre les informations pertinentes lors de ces collectes;
- CONSIDÉRANT** que la Régie désire retenir les services du Groupe scout Les Mascoutains de Saint-Hyacinthe pour la journée du 6 septembre 2025 à Saint-Hyacinthe et du 8^e Groupe Scout d’Acton Vale pour la journée du 13 septembre 2025 à Saint-Jude et Acton Vale;
- CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité exécutif, en date du 6 août 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Simon Valcourt,
Appuyé par Monsieur Léonard Gaudette,
Et résolu à l’unanimité

De recourir aux services du Groupe scout les Mascoutains de Saint-Hyacinthe en tant que bénévoles à la collecte de résidus domestiques dangereux du 6 septembre 2025 et de verser une somme de 450,00 \$ à l’organisme pour sa présence à cette activité.

De recourir aux services du 8^e Groupe Scout d’Acton Vale comme bénévoles lors des collectes de résidus domestiques dangereux de Saint-Jude et Acton Vale et de verser une somme de 450,00 \$ à l’organisme pour sa présence à cette activité.

Les membres du conseil d’administration demandent qu’il y ait, **en sus d’un responsable**, le nombre suivant de bénévoles à chacun des sites en tout temps :

- Saint-Hyacinthe : 6 personnes en fonction sur le site durant toute la journée — 8 h à 16 h 30
6 septembre
- Saint-Jude : 2 personnes en fonction sur le site durant l’avant-midi
13 septembre 7 h 15 à 11 h
- Acton Vale : 2 personnes en fonction sur le site durant l’avant-midi
13 septembre afin d’assurer la surveillance des arrivages — 9 h à 13 h

4 personnes en fonction sur le site durant l’après-midi
—12 h 30 à 16 h 30

25-074 PROJET DE RÉCUPÉRATION DES PLASTIQUES ACÉRIQUES À L’AUTOMNE 2025 — AUTORISATION

- CONSIDÉRANT** que la Régie collabore depuis plusieurs années avec l’organisme AgriRÉCUP, organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC pour la récupération et la valorisation de la tubulure acéricole, afin de favoriser la collecte et le recyclage des plastiques d’origine agricole;
- CONSIDÉRANT** que le territoire desservi par la Régie comprend un nombre important d’entreprises acéricoles;
- CONSIDÉRANT** le succès des collectes des plastiques acéricoles réalisées aux écocentres de la Régie, à l’automne 2022 et à l’automne 2024, en collaboration avec AgriRÉCUP;
- CONSIDÉRANT** qu’AgriRÉCUP a contacté la Régie afin d’offrir, à l’automne 2025, quatre journées de récupération des plastiques acéricoles, dans un format similaire;

- CONSIDÉRANT** que, selon le principe de responsabilité élargie des producteur (REP) qui est à l’origine du programme d’AgriRÉCUP, tous les coûts pour la gestion, incluant la collecte, et la disposition des matières visées sont assumés par les producteurs et les consommateurs et non par l’ensemble des contribuables;
- CONSIDÉRANT** les échanges par courriel entre AgriRÉCUP et la Régie déposés en date de ce jour;
- CONSIDÉRANT** que, pour la collecte 2024, une compensation de 1 500 \$ avait été versé à la Régie pour la tenue de cet événement;
- CONSIDÉRANT** que le montant proposé pour une collecte automnale en 2025 est de 750 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Pierre Thériault,
Appuyé par Monsieur Claude Gaucher,
Et résolu à l’unanimité

D’autoriser la collecte des plastiques acéricoles dans le cadre d’un projet spécifique de collecte, en collaboration avec l’organisme AgriRÉCUP.

D’organiser, à l’automne 2025, deux journées de récupération des plastiques acéricoles, soit une à chacun des écocentres, sous réserve de confirmation de la contribution financière de 750 \$ proposée par AgriRÉCUP.

**25-075 FQM ASSURANCES — ASSURANCES GÉNÉRALES —
RENOUVELLEMENT 2025-2026**

- CONSIDÉRANT** la résolution numéro 24-060, adoptée le 28 août 2024, par laquelle la Régie a autorisé le renouvellement de la police d’assurance numéro MMQP-03-R12220.19 avec FQM Assurances, laquelle vient à échéance le 25 août 2025;
- CONSIDÉRANT** l’offre de renouvellement reçue du Fonds d’assurance des municipalités du Québec, en date du 4 juillet 2025, pour la période du 25 août 2025 au 25 août 2026;
- CONSIDÉRANT** que la prime totale passe de 29 373,00 \$ à 31 926,00 \$, avant taxes, soit une hausse de 2 553,00 \$, principalement attribuable à la hausse des primes de responsabilité civile et erreur et omission;
- CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité exécutif en date du 6 août 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Marguerite Desrosiers,
Appuyé par Monsieur Francis Grégoire,
Et résolu à l'unanimité

De renouveler, pour la période du 25 août 2025 au 25 août 2026, la police d'assurance (MMQP-03-R12220.20) avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec.

D'autoriser, à cette fin, le paiement d'une prime de 31 926,00 \$, avant taxes, à FQM Assurances inc.

De transmettre, pour information, une copie de la présente résolution au courtier Chapdelaine assurances et services financiers inc.

25-076

ÉQUIPE VERTE — PROLONGATION DU MANDAT POUR DES ÉVÈNEMENTS PONCTUELS — AUTORISATION

CONSIDÉRANT que le plan de communication 2025, déposé le 25 septembre 2024, prévoyait la formation d'une Équipe verte dédiée à l'information, la sensibilisation et l'éducation des citoyens qui bénéficient des services de la Régie;

CONSIDÉRANT qu'un seul des deux postes d'agent de sensibilisation disponible pour l'été 2025 a été comblé;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence les sommes prévues pour ce projet au budget de l'exercice financier 2025 n'ont pas été entièrement dépensées;

CONSIDÉRANT le calendrier des événements ponctuels prévus à ce jour et auxquels participera la coordonnatrice du volet sensibilisation;

CONSIDÉRANT que l'animation de kiosques d'information, entre autres choses, demande la présence d'au moins deux personnes pour interagir avec les citoyens rencontrés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Diane Beauregard,
Appuyé par Monsieur Kaven Delarosbil,
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser, jusqu'au 31 décembre 2025, la participation de madame Florence Lamothe à titre d'agent de sensibilisation, lors d'événements ponctuels, afin d'assister la coordonnatrice du volet sensibilisation dans la réalisation de ces activités de sensibilisation.

Que le prolongement de l’embauche de Madame Lamothe soit effectué selon les mêmes conditions salariales, dans le respect des sommes prévues au budget de l’exercice financier 2025.

25-077

LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2025 — PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que l’édition 2025 de “La Semaine québécoise de réduction des déchets”, se déroulera du 20 au 26 octobre sous le thème « Consommer moins, mais mieux »;

CONSIDÉRANT que la Régie juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l’importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l’enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s’inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l’Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d’autre pour l’instant;

CONSIDÉRANT qu’il est primordial de poursuivre nos efforts de sensibilisation et d’information auprès de la population relativement à l’importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l’enfouissement ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 6 août 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-François Morin,
Appuyé par Monsieur Léonard Gaudette,
Et résolu à l’unanimité

Que le conseil d’administration de la Régie proclame la semaine du 20 au 26 octobre 2025 “La Semaine québécoise de réduction des déchets”.

D’inviter chaque municipalité membre de la Régie, ainsi que les MRC d’Acton et des Maskoutains, ces dernières étant responsables du plan de gestion des matières résiduelles sur leur territoire respectif, à proclamer également “La Semaine québécoise de réduction des déchets” en adoptant une résolution en ce sens.

D’inviter également tous les citoyens des municipalités membres à profiter de cette semaine dédiée à la réduction des déchets pour poser un geste concret afin de réduire davantage la quantité de déchets qu’ils produisent quotidiennement.

25-078

**SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2025 —
ACHAT D'ESPACE PUBLICITAIRE**

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 25-077 en date du 27 août 2025, la Régie a proclamé la semaine du 20 au 26 octobre 2025 « La Semaine québécoise de réduction des déchets »;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cet événement, les médias locaux (Le Courrier ou Le Clairon de Saint-Hyacinthe, selon le cas et la Pensée de Bagot) publient une page soulignant cet événement;

CONSIDÉRANT que la Régie réserve, depuis 2013, un espace publicitaire à cette fin;

CONSIDÉRANT qu'une telle initiative rencontre les objectifs fixés au Plan conjoint de gestion des matières résiduelles révisé en ce qui a trait aux mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation qui y sont inscrites ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 6 août 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Diane Beauregard,
Appuyé par Monsieur Daniel Roy,
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'espace publicitaire dans les journaux locaux (Le Courrier ou Le Clairon de Saint-Hyacinthe, selon le cas, et La Pensée de Bagot) afin de diffuser un message d'information faisant la promotion d'une saine gestion des matières résiduelles, dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets, du 20 au 26 octobre 2025.

D'autoriser, à cette fin, le paiement d'une somme d'environ 550,00 \$, avant taxes.

25-079

**QUESTIONS DIVERSES — SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ DE
SEPTEMBRE — ANNULATION**

CONSIDÉRANT qu'aucun item n'est à inscrire au projet d'ordre du jour de la séance du comité exécutif du mois de septembre, les prochains dossiers à discuter au comité étant en cours d'élaboration;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Pierre Thériault,
Appuyé par Monsieur Stéphane Beauchemin,
Et résolu à l'unanimité

D'annuler la séance ordinaire du comité exécutif prévue le 3 septembre 2025.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- A) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 août 2025
- B) Contrats régionalisés — Remboursement de TPS et de TVQ pour la période du 1^{er} au 30 avril 2025
- C) Contrats régionalisés — Remboursement de TPS et de TVQ pour la période du 1^{er} au 31 mai 2025
- D) RIAM — Redevance à l'élimination — Tableau des montants reçus — 2006 à 2024
- E) Monsieur Réjean Pion — Lettre du 25 août 2025 : Remerciements

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question

25-080

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,
Appuyé par Monsieur Éric Laliberté,
Et unanimement résolu

De lever la séance à 20 h 30.

Alain Jobin, président

Carole Gaulin, greffière-trésorière